

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Création d'une liaison skieurs facile entre Val Thorens et Orelle au niveau du Col de Caron (tunnel skieurs et piste de liaison).  
Domaines skiables de Val Thorens et d'Orelle - Communes des Belleville et d'Orelle.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SETAM (Société Téléphériques Tarentaise Maurienne)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jérôme GRELLET

RCS / SIRET

3 2 9 9 0 4 2 5 4 0 0 0 4 5

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie  | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))                     |
|--|--|
| 43° Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés.<br>b) Pistes de ski d'une superficie inférieure à 4 ha hors site vierge. | Création d'un tunnel skieurs et d'une piste de ski sur une superficie totale de 0,6 ha (surface des terrassements).<br>L'emprise de la piste après travaux, hors talus, sera de 0,24 ha. |

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une tranchée couverte pour skieurs de 43 mètres de long au niveau du Col de Caron, entre Val Thorens et Orelle.  
Création d'une piste pour permettre la liaison entre cet ouvrage et les pistes existantes du côté d'Orelle.

## 4.2 Objectifs du projet

La nouvelle tranchée couverte permettra une liaison skieurs facile et directe entre Val Thorens et Orelle, au départ de la Cime de Caron.

La piste de raccordement permettra de rejoindre les pistes existantes d'Orelle à la sortie du tunnel.

Cette liaison sera accessible par les skieurs de niveau intermédiaire : piste de liaison à faible pente (6%) permettant de rejoindre une piste bleue côté Orelle.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

TRANCHEE COUVERTE :

- Terrassement de l'emprise de la tranchée couverte.
- Mise en place d'une buse matière de type CM3 sur un radier béton.
- Remblaiement de la tranchée avec les matériaux du site.
- Construction de murs de soutènement aux extrémités de la tranchée.
- Réalisation d'une tranchée pour l'alimentation électrique du tunnel (éclairage) sur le tracé de la piste Cime Caron existante.

PISTE DE LIAISON :

- Déroctage en déblais - remblais sur site, minage si nécessaire.
- Les matériaux issus du creusement du tunnel seront utilisés pour la création de la piste de liaison.
- Pas de revégétalisation car secteur minéral.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux terminés, la tranchée couverte et la piste de liaison permettront une liaison skieurs facile entre Val Thorens et Orelle.

Cette liaison sera accessible par les skieurs de niveau intermédiaire.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager une piste de ski alpin.

Déclaration préalable pour l'aménagement de la tranchée couverte.

Demande de dérogation exceptionnelle à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques                                    | Valeur(s)            |
|---|----------------------|
| - Longueur de la tranchée couverte : .....                    | 43 m                 |
| - Surface totale de la piste créée (y compris tunnel) : ..... | 2 732 m <sup>2</sup> |
| - Emprise des terrassements : .....                           | 6 020 m <sup>2</sup> |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Col de Caron  
Domaine skiable de Val Thorens  
73 440 LES BELLEVILLE

Col de Caron  
Domaine skiable d'Orelle  
73 140 ORELLE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 6 ° 5 7 ' 1 7 " 96 Lat. 4 5 ° 2 6 ' 6 1 " 88

Point d'arrivée :

Long. 0 6 ° 5 7 ' 4 5 " 64 Lat. 4 5 ° 2 6 ' 4 6 " 63

Communes traversées :

LES BELLEVILLE  
ORELLE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | ZNIEFF I "Alpages du Mont Brequin" (820031758)<br>ZNIEFF II "Massif de la Vanoise" (820031327)    |
| En zone de montagne ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Massif des Alpes.   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aire d'adhésion du Parc national de la Vanoise sur le territoire de la commune de Les Belleville. |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPRn prescrit (enquête publique terminée le 11 juillet 2019).   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est situé dans le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable de la Combe de Caron.<br>Les prescriptions de l'hydrogéologue seront respectées.                         |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Sites Natura 2000 les plus proches :<br>- ZSC "Massif de la Vanoise" (FR8201783) à plus de 2,6 km (versant différent) ;<br>- ZPS "La Vanoise" (FR8210032) à plus de 2,6 km (versant différent). |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est en équilibre déblais-remblais sur site.<br>Les matériaux issus excédentaires du terrassement de la tranchée couverte seront utilisés pour la création de la piste de liaison.  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est en équilibre déblais-remblais sur site.  |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Zone constituée de chaos de blocs et d'affleurements rocheux, sans terre fine accessible aux végétaux.<br>Destruction de 140 pieds d'Androsace alpine.<br>Dérangement de la faune temporaire, le temps des travaux.<br>Secteur situé au sein des domaines skiables de Val Thorens et d'Orelle. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|                  |  |   |  |   |
|------------------|--|---|--|---|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | Zone constituée de blocs rocheux et d'affleurements rocheux située à 3 000 mètres d'altitude.<br>Pas d'exploitation agricole possible, pas de boisement.  |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | Piste soumise au risque avalancheux ainsi que l'entrée et la sortie du tunnel. La piste ainsi que l'entrée et la sortie du tunnel sont traitées dans le cadre des PIDA des domaines skiables et seront ainsi sécurisées.<br><br>Les extrémités de la tranchée seront équipées de casquettes anti-chute de pierres.  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | Déplacements uniquement liés à l'utilisation d'engins de chantier en phase travaux.<br>Travaux réalisés en déblais / remblais équilibrés sur site, limitant ainsi la circulation d'engins.  |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>            | Les travaux généreront du bruit mais cet impact est temporaire.<br>Pas d'habitation à proximité. Site peu fréquenté en période estivale.<br>Travaux réalisés en déblais / remblais équilibrés sur site, limitant ainsi la circulation d'engins.<br>Le site est déjà fréquenté en hiver, en exploitation, le projet ne sera pas source de nuisances sonores supplémentaires. |

|                  |   |                                     |                                     |  |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Les travaux, notamment liés au percement du tunnel, seront à l'origine de vibrations.</p> <p>Cet impact est temporaire, uniquement limité à la durée des travaux.</p>   |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les travaux seront uniquement diurne.</p> <p>Il n'est pas prévu d'éclairage de la piste en phase d'exploitation.</p> <p>Le tunnel sera éclairé mais l'exploitation étant uniquement diurne, il ne générera pas d'émissions lumineuses.</p>  |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Les travaux, du fait de l'utilisation d'engins de chantier, généreront temporairement l'émission de polluants dans l'air. De plus, la réalisation des travaux sera source de poussières.</p> <p>Cet impact est temporaire, lié à la phase travaux. De plus, des mesures seront prises pour limiter les émissions, notamment celles de poussières (arrosage en période sèche).</p> |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet est équilibré en déblais - remblais sur site.</p> <p>Les matériaux issus du creusement du tunnel seront utilisés pour l'aménagement de la piste de liaison.</p>   |

|   |   |                          |                                     |   |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'implantation du projet ne fait actuellement l'objet d'aucun usage du sol. |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet sera connecté à la piste de ski Cime Caron réalisée en 2017.  
Les impacts de ce projet ont été limités à la durée des travaux (dérangement de la faune potentiellement présente sur site, source de bruit, vibrations, ...). Les travaux ont été réalisés hors de la période de sensibilité de l'avifaune.  
La réalisation de cette piste n'a pas été de nature à générer d'impacts à long terme.

Le présent projet n'a donc pas d'incidences cumulées avec la création de la piste de ski Cime Caron.

Par ailleurs le projet est situé à proximité de celui de création de la télécabine de la Cime de Caron sur le domaine skiable d'Orelle. Ce projet a engendré la destruction de 377 pieds d'Androsace alpine.

Les incidences du projet sur la flore protégée sont donc susceptibles d'être cumulées avec un autre projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesure d'évitement :

- Adaptation du calendrier des travaux : travaux à partir du mois d'août afin d'éviter la période sensible pour l'avifaune potentiellement présente sur site.

Mesures de réduction :

- Projet équilibré en déblais - remblais sur site pour limiter les circulations et les incidences liées à ces circulations.  
 - Adaptation du tracé de la piste de liaison pour réduire l'impact sur l'Androsace.  
 - Transplantation des pieds d'Androsace alpine concernés par le projet.

Mesure de compensation : extension de la zone compensatoire favorable à la présence de l'Androsace alpine.

Ces mesures seront détaillées dans le dossier de demande de dérogation.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet hors zonage réglementaire du milieu naturel mais inclus en partie en ZNIEFF.

Site déjà aménagé pour la pratique du ski, situé au coeur des domaines skiables de Val Thorens et d'Orelle.

Durée des travaux limitée, hors période de nidification des oiseaux.

Zone de projet non exploitable pour l'agriculture.

Prescriptions de l'hydrogéologue respectées.

Par ailleurs le projet fera l'objet d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées dans lequel sera traité finement l'aspect milieu naturel (état initial, évaluation des impacts et mesures ERC associées).

Dans ce contexte, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/>            |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet               |
|---------------------|
| Note complémentaire |

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Val Thorens

le, 4/11/2019

Signature

PO Jérôme Guellet -  
Bruno JURINE



**S.E.T.A.M. S.A.**  
Sté d'Exploitation des Téléphériques  
Tarentaise - Maurienne  
73440 VAL THORENS  
Tél. : 04 79 00 07 08 - Fax : 04 79 00 07 14